

Département
ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
FOUGÈRES-VITRÉ
Canton
VITRÉ

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	17

Date de convocation
21/11/2025

Commune d'ERBRÉE

COMPTE-RENDU DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

Le vingt-six novembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAUX Yves-Laurent, DUBOIS Mickaël, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : de LA VALLIÈRE Ollivia (donne pouvoir à ERRARD Michel), MANCEAU Martine (donne pouvoir à GUESDON Marie-Christine), RENOU Laëtitia, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : PAQUET Sakina.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 15/10/2025

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Avis sur demande d'autorisation environnementale Société Laitière de Vitré

Constitution d'une servitude de réseau et d'ancre d'un candélabre

Proposition cession portion de terrain place des Ormes

Proposition acquisition d'un terrain à la Serverie

Proposition acquisition d'un terrain – OAP de la Valière

Rapport d'activités 2024 de Vitré Communauté

Nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information »

Indemnité gardiennage de l'église

Décision modificative : budget Commune

Questions diverses

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis EUROLEV : location nacelle pour installation des illuminations de noël du 24/11 au 26/11/25 d'un montant de 596,34 € TTC
- Devis EUROLEV : location nacelle pour démontage des illuminations de noël du 12/01 au 14/01/26 d'un montant de 596,34 € TTC
- Devis GAMA 29 : fourniture et livraison de produits d'entretien d'un montant de 1 705,82 € TTC
- Devis GAMA 29 : fourniture et livraison de kits de nettoyage pour location des salles des fêtes et espace multifonctions René Blandeau d'un montant de 299,54 € TTC
- Devis cabinet Arnaud LEGENDRE : bornage d'un terrain situé chemin de la Serverie d'un montant de 1 152,00 € TTC
- Devis GOUPIL : forfait entretien véhicule GOUPIL d'un montant de 312,00 € TTC

- Devis FESTIVITRÉ : remplacement écran toile de la salle des fêtes d'un montant de 1 899,60 € TTC
- Devis AU FIL DE MES IDÉES : réparation du rideau de scène de la salle des fêtes d'un montant de 560,00 € TTC
- Devis UGAP : fourniture chariot de service pour espace multifonctions René Blandeau d'un montant de 341,87 € TTC
- Devis ATELIER DU BOCAGE : fourniture 6 écrans informatiques reconditionnés pour le cyber communal d'un montant de 495,65 € TTC
- Devis PROZON : fourniture et livraison panneaux de signalisation d'un montant de 372,54 € TTC.

Freddy FAUCHEUX et Pascal JOUAULT sont présents à 20h23.

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain)

- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Corentine ODY-AUDRAIN, notaire à Argentré-du-Plessis (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 7 rue des Peupliers, parcelle cadastrée section H n° 545 d'une surface de 887 m².
- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Béatrice BODIN, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 15 rue de Bretagne, parcelle cadastrée section E n° 1254 d'une surface de 2 413 m².
- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Corentine ODY-AUDRAIN, notaire à Argentré-du-Plessis (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 4 place Abbé Damon, parcelles cadastrées section E n° 124, 606, 808, 974 et 1332 d'une surface de 4 623 m².

Yves-Laurent BOTREAU est présent à 20h37.

⇒ Décision de non exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 16 voix le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2025.

Constitution d'une servitude de réseau et d'ancrage d'un candélabre

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en vente des pavillons propriété de l'Office Public HLM Néotoa sis au 1-2-3-4-5 place de la Longueraie et au 11 rue du muguet, il a été constaté qu'un lampadaire communal est implanté dans le jardin du pavillon situé au 3 place de la Longueraie (parcelle F n° 1029).

Afin d'éviter tout recours ultérieur dans le cadre de la cession du pavillon sis au 3, place de la Longueraie, il est proposé de constituer une servitude de réseau et d'ancrage pour ce candélabre sur l'emprise de parcelle F n° 1029.

Cette servitude ne fera l'objet d'aucune valorisation au profit de NEOTOA.

NEOTOA prendra à sa charge l'ensemble des frais de Notaire afférents à la constitution de cette servitude.

Constitution d'une servitude de réseau et d'ancrage d'un candélabre propriété communal :

Fonds servant :

- Parcelle F n° 1029 appartenant à NEOTOA

Fonds dominant :

- Domaine public appartenant à la commune d'ERBREE

Cette servitude de réseau et d'ancrage pour ce candélabre prendra fin lorsque la commune d'ERBREE aura déplacé le candélabre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** par 16 voix la constitution de la servitude présentée ci-dessus,
- **Confie** l'ensemble des actes à l'Etude CHEZY NOTAIRE sise 4 boulevard de Chézy à Rennes (35000),
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents juridiques liés à ce dossier.

Proposition cession portion de terrain place des Ormes

Monsieur le Maire propose la cession du délaissé de terrain cadastré E n° 2058 d'une surface de 65 m² à M. BELLIER Freddy et Mme SBAI-LENAIN Sophie qui ont rénové le bâtiment place des Ormes.



Christian BELLIER quitte la salle de réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 15 voix la vente à M. Freddy BELLIER et Mme SBAI-LENAIN Sophie de la parcelle E n° 2058 au prix de 40,00 €/m² net vendeur,
- **Précise** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré pour établir l'acte de vente,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir

Proposition acquisition d'un terrain à la Serverie

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un terrain classé au Plan Local d'Urbanisme en zone 2 AUE, zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, d'une surface d'environ 1 ha 27 a appartenant aux Consorts FRIN au prix de 20,00 €/m² net vendeur.

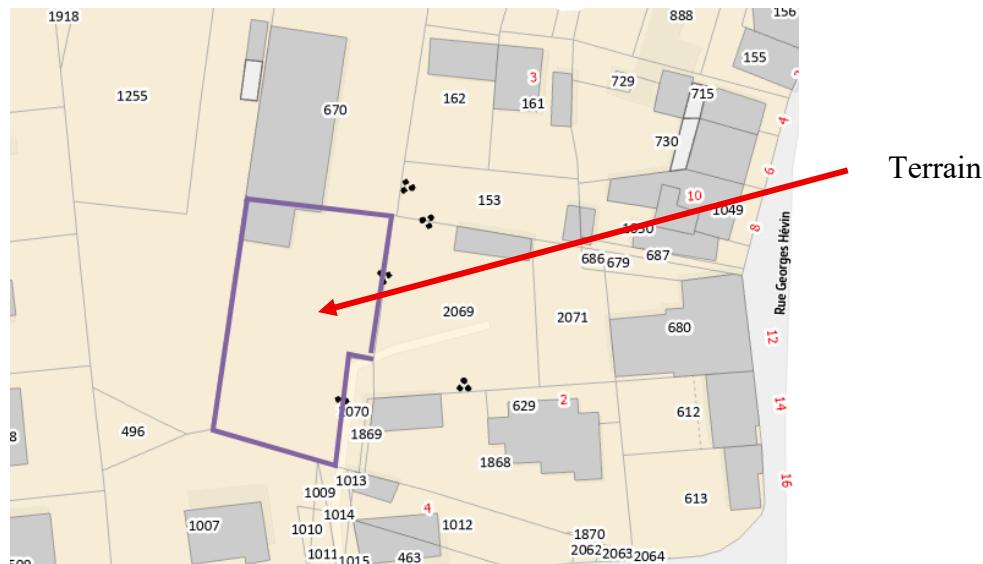


Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix l'acquisition de ce terrain aux Consorts FRIN au prix de 20,00 €/m² net vendeur, la surface exacte sera définie par le bornage,
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré pour établir l'acte de vente,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Proposition acquisition d'un terrain – OAP de la Valière

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un terrain situé dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Valière, d'une surface d'environ 888 m² parcelle cadastrée E n° 670 appartenant à M. et Mme LOUVEL René, au prix de 40,00 €/m² net vendeur.



Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix l'acquisition de ce terrain à M. et Mme LOUVEL René au prix de 40,00 €/m² net vendeur, la surface exacte sera définie par le bornage,
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré pour établir l'acte de vente,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Rapport d'activités 2024 de Vitré Communauté

Koï ABDELSALAM est présent à 21h27.

Monsieur le Maire présente les principales informations du rapport d'activités de l'année 2024 de Vitré Communauté.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation.

Nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information »

Vu la délibération n° 2025_209 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 validant la convention d'adhésion au service commun Systèmes d'information,

Vu la délibération de la commune n° 2021-057 du 24 juin 2021 décidant l'adhésion au service commun « Informatique »,

Vu l'avis favorable de la commission locales des charges transférées (CLECT) du 11 septembre 2025,

Considérant la nécessité, après plus de sept années de fonctionnement à l'échelle du périmètre de l'ensemble des communes et établissements publics du territoire de Vitré Communauté, d'objectiver les périmètres techniques d'intervention du service commun objet de la présente convention,

Considérant également la nécessité d'actualiser tant les assiettes que les clés de répartition des coûts de fonctionnement dudit service commun au regard notamment de la charge croissante des coûts induits par les exigences croissantes de sécurisation des réseaux, de cybersécurité, de structure, de préservation et stockage des données ou encore de développement des projets des membres du service commun,

Considérant les échanges préparatoires relatifs à ce sujet en Commission locales des charges transférées (CLECT) et l'avis favorable rendu par ladite commission le 11 septembre 2025,

Considérant l'intérêt des signataires de poursuivre le service commun « Systèmes d'information » afin d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures informatiques et téléphoniques,

Considérant la CLECT comme la nouvelle instance de suivi des services communs ouverts à l'ensemble des communes et syndicats du territoire, en remplacement des Comités de Mutualisation mentionnés dans les conventions initiales,

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DS1 et SIG antérieures,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix de :

- Résilier la convention du service commun « Informatique »,
- Approuver les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'information ».

Indemnité gardiennage de l'église

Par convention, le gardiennage de l'église a été confié à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine. Le plafond de l'indemnité pouvant être versé en 2025 a été maintenu à 503,42 € (idem 2024).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix de verser 503,42 € à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine.

Décision modificative : budget Commune

Des études ont été réalisées pour différents projets et doivent faire l'objet d'une intégration si elles ont été suivies de travaux.

Pour l'année 2025 :

- étude aménag. Bourg cabinet Georgettes & Syndicat d'urbanisme (AMO) = 32 235,07 €
- étude énergétique bât. bibliothèque & Sdf cabinet THALEM = 4 000 €
- étude voie verte & piétonne cabinet SCE = 10 611 €.

Les crédits ouverts au budget s'élèvent à 36 000 €. Il est proposé d'ajouter 12 000 € étant précisé qu'il s'agit d'écritures d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Ch	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
041	2315		Intégration études suivies de travaux	12 000,00	-
041	2031		Etudes préalables		12 000,00
Total décision modificative n° 4				12 000,00	12 000,00
Pour mémoire BP				4 884 377,41	4 884 377,41
Total Général				4 896 377,41	4 896 377,41

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote** par 17 voix les crédits proposés.

Avis sur demande d'autorisation environnementale Société Laitière de Vitré

Une enquête publique a eu lieu à la mairie de Vitré du 24 octobre au 25 novembre 2025 à la suite de la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société Laitière de Vitré en vue de moderniser et régulariser son site situé au lieu-dit « Les Guichardières » à Vitré.

Koï ABDELSALAM expose les principaux axes de modifications et M. le Maire complète l'exposé en présentant une note de synthèse.

Les aménagements prévus sont :

- la création d'un stockage tampon d'eau de ville de 450 m³ (3 cuves aériennes de 150 m³), pour lisser les pics de demande en eau de ville et sécuriser les débits d'eau sur les poteaux incendie du site,
- la suppression de l'atelier de réparation de véhicule,
- le détournement des eaux pluviales extérieures au site,
- l'ajout de 1 silo supplémentaire de stockage de granulés de polyéthylène à l'est du site,
- la mise en place d'une réserve incendie supplémentaire d'un volume de 360 m³, munie de 3 raccords pour les services de secours au sud du site à côté de la station d'épuration.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix POUR et 1 abstention d'émettre un avis favorable

Questions diverses

Groupe de travail projet Espace santé :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - Martine MANCEAU | Isabelle LE BORGNE |
| - Sakina PAQUET | Isabelle AUPIED |
| - Yves-Laurent BOTREAU | Ollivia de LA VALLIÈRE |

Fin de séance à 22h22

Infos :

- food-truck tacos demande de venir le jeudi au lieu du samedi
- réponse Free nouvelle antenne 4 voies RD 157
- le chantier avenue des Lilas a été stoppé et reprendra en avril. L'entreprise va réaliser les travaux rue de Bretagne et rue de Verdon

Prochaines dates de réunions commissions :

-

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Mercredi 17 décembre 2025**